

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°46/2017

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	22
Présents	12
Pour	13
Contre	0
Abstention	-
Non participation au vote	-

L'an deux mille dix-sept,

Le quinze décembre à quatorze heures trente,

le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de monsieur Pascal DESAUTELS, président,

Étaient présents : messieurs Pascal DESAUTELS, Philippe SALMON, Thierry BUSSY, Alphonse SCHWEIN, Julien VALENTIN, Jacques AMMOURA, Jean-Michel POINTUD, Jean-Raymond EGON, Raymond BOULARD,

Et mesdames Annie COULON, Frédérique SCHULTHESS, Dominique DETERM.

Monsieur Pascal DESAUTELS a reçu pouvoir de la part de monsieur Charles de COURSON.

OBJET : MATERIELS RADIO REFORMES - DON A L'ADRASEC 08 ET AU SDIS DE LA GUYANE

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de l'association départementale des radioamateurs au service de la sécurité civile du département des Ardennes (ADRASEC 08),

Vu la demande du SDIS de la Guyane,

Vu la réforme administrative des matériels,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **AUTORISE** la sortie de l'inventaire du SDIS des matériels suivants :
 - 16 postes mobiles Motorola MTS 2000 avec Kit de programmation et chargeurs
 - 20 postes mobiles Motorola MC 2100 avec châssis d'installations et supports autoradio
 - 60 postes mobiles Motorola CM 360 avec châssis d'installations et supports autoradio
 - 11 Antenne Omnidirectionnelle Kathrein 80 MHz
 - 1 Rack amplificateur 68-88 MHz 4 x 60 watts
 - 10 alimentations 13,8 V 8 à 15 A
 - 1 ensemble Multicouleur émission/réception 4 voies 80 MHz Kathrein
- **DECIDE** le don, à titre gracieux, à l'association départementale des radioamateurs au service de la sécurité civile du département des Ardennes (ADRASEC 08) et au SDIS de la Guyane,
- **AUTORISE** le président à signer les actes afférents à cette opération.

Pour extrait certifié conforme,

Le président,

Pascal DESAUTELS

ACTE REÇU LE

22 DEC. 2017

PREFECTURE DE LA MARNE